

AM-GMF

Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances
148, rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS-PERRET
RCS Nanterre 775 691 140

EXTRAIT DU PROJET DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

Des délibérations du Conseil d'administration du 10 mars 2026, il est extrait ce qui suit :

« .../...

VI. GOUVERNANCE

Le Président donne ensuite la parole à Madame Corinne COUÉ.

.../...

➤ Cooptation d'un nouvel administrateur

Madame Claire DELBOS a informé le Président du Conseil d'administration de sa décision de démissionner de son mandat d'administratrice de la société AM-GMF, à effet à l'issue du Conseil d'administration de la société AM-GMF du 10 mars 2026.

Après avoir recueilli l'avis favorable du Comité des rémunérations et des nominations de Covéa, il est proposé au Conseil d'administration de coopter Madame Claudine ANGELI-TROCCAZ, en qualité d'Administratrice, en remplacement de Madame Claire DELBOS, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale de 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

➔ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de coopter Madame Claudine ANGELI-TROCCAZ, en qualité d'administratrice, en remplacement de Madame Claire DELBOS, à effet à l'issue du Conseil d'administration de la société AM-GMF du 10 mars 2026 et pour la durée du mandat restant à courir de sa prédécesseure.

Il est rappelé que la cooptation de Madame Claudine ANGELI-TROCCAZ sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

.../... »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Thierry DEREZ

